



NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le 1er décembre le lord chancelier anglais accueillit chez lui un certain nombre d'amis politiques, parmi lesquels, l'on vit lady Sykes, madame Fox, lord Ossulston, M. Follet, sir Henry Hardinge, M. Barnes, l'éditeur du Times et M. Greville.

Il paraît que M. Stephens, qui depuis bien longtemps, était sur toutes les questions constitutionnelles, le conseil du bureau colonial, et qui était de fait le secrétaire des colonies, a été attaché d'une manière permanente au bureau colonial comme assistant secrétaire.

La partie parlementaire de la nation peut-être partagée en six classes, inégales et par leur nombre et par leur influence: 1° Les ultra-tories, tels que le lord chancelier, lord Roden, et toute cette caste de fanatiques religieux et politiques. 2° Les Tories-moderés, qui comptent parmi eux le duc de Wellington, sir Robert Peel et leurs amis, je dirai plutôt leurs disciples. 3° Les demi-whigs, comme lord Stanley, sir James Graham, lord Ripon et le duc de Richmond, un parti, si toutefois on peut appeler de ce nom des individus appartenant antérieurement à d'autres partis, et qui ayant été répudiés par leurs anciens associés, se sont réunis pour se dire mutuellement leurs griefs respectifs. 4° Les whigs, c'est-à-dire, le parti qui vient d'être mis hors des affaires. 5° Les radicaux-moderés, tels que lord Darham, M. Grote, M. Haume, M. Ward et M. Warburton; et 6° Les ultra-radicaux avec M. O'Connell à leur tête.

Sir Robert Peel est arrivé à Londres le 8 décembre, dans l'après-midi. Il avait couché la veille à Cantorbéry. Cet homme d'état est âgé de 48 ans.

Paris, 10 décembre.—Le maréchal Marmon est en Égypte, et comblé d'attentions de toute espèce par le vice-roi, à qui il a été recommandé par le ministre des affaires étrangères russe.

M. Charles Dupin a été élu député par le collège de la 10e arrondissement. Sur 864 voix, il en a obtenu 510. Les autres voix ont été partagées entre MM. Févrière, candidat du Journal des Débats, qui en a réuni 179; M. Portalis 93, et M. Lheureux 67.

Chambre des députés 6 décembre.—Le public a montré beaucoup moins d'empressement qu'hier. Les tribunes publiques sont à peine remplies; très peu de monde aussi au dehors.

Après quelques explications données par MM. Lepelletier-d'Aunay, Mathieu de la Redorte et Saulez, le garde-des-sceaux monte à la tribune.

M. le président fait connaître au milieu du plus profond silence, le résultat suivant du scrutin: Votans: 301; majorité absolue, 159. Pour l'ordre du jour motivé, 184; contre, 117. L'ordre du jour motivé est adopté. (Vive sensation.) Il est conçu en ces termes: «La Chambre, satisfaite des explications qu'elle a entendues sur la politique suivie par le gouvernement, n'y trouvant rien que de conforme aux principes exposés dans son adresse, passe à l'ordre du jour.»

L'on a fait tout récemment de grandes améliorations au jardin des plantes à Paris. Une nouvelle galerie commencée il y a quelque temps, est presque au complet. L'on a commencé à y ériger une serre (hot house) qui doit être construite de fer, de cuivre et de verre et chauffée par le moyen des tuyaux courant sous l'édifice. Cette serre est destinée à recevoir les grandes plantes de l'équateur.

On écrit de Constantinople, en date du 15 novembre, que l'ambassadeur d'Angleterre a eu avec le reis-efendi une conférence dans laquelle il a été arrêté que la Porte n'envairait pas de troupes en Syrie contre Méhémet-Ali; mais que, de son côté, le cabinet de Saint-James empêcherait Méhémet-Ali de commettre des hostilités sur le territoire soumis au Grand-Turc.

On écrit de Bayonne, en date du 6, que les 1er et 2 de ce mois Zumalacarrégu y s'est emparé de la garnison de Caparosa et des casernes de Falces et de Peralta, défendues par des urbains. Ces casernes ont été prises d'assaut, après vingt-quatre heures.—Plus de 300 urbains et de 200 soldats ont été passés par les armes, et les maisons sacagées.

Le 3, Mina et quatre Pampelune avec 700 hommes, 300 chevreaux et quatre pièces d'artillerie. Il s'est dirigé sur Clumber, qui est à sept lieues de Pampelune et où le gros de la faction venait de se porter. On ne dit pas quel a été le résultat de cette expédition.

Le 1er décembre, jour anniversaire de l'avènement de la maison de Bragança au trône de Portugal, le mariage de dona Maria avec le duc de Leuchtenberg, frère de l'ex-impératrice du Brésil, et fils du prince Eugène Beauharnais, a été célébré à Lisbonne, «avec grande pompe et grand enthousiasme.» Cette ville et tout le royaume jouissaient d'une grande tranquillité et s'occupaient peu de don Miguel et des projets qu'il peut nourrir encore. Les cortès discutaient le budget, et le ministère avait la majorité à chaque vote.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 3 janvier.—Le paquebot Britannia qui fit voile le 19 novembre arriva à Liverpool le 6 décembre; les nouvelles transmises par ce vaisseau furent publiées dans les papiers de Londres du matin 8 décembre, envoyées à Portsmouth, et sont revenues en 42 jours, par le paquebot Montreal arrivé le 31 décembre.

Les résolutions suivantes, proposées par M. Sevier, furent prises en considération, mardi, dans la chambre des représentants:

Résolu.—Que le président des E. U. soit requis (si toutefois cela n'est pas incompatible avec l'intérêt public) d'entrer en négociation avec l'Espagne par rapport à ses droits et à ses titres à cette contrée, qui se trouve être entre la rivière Sabine et la rivière Rouge, dans le territoire des Arkansas.

Il s'éleva un débat sur cette résolution, auquel MM. Sevier, J. Q. Adams, Polk, Archer et le Général Mercer prirent part.

M. Sevier prétendit que ce territoire n'appartenait point au Mexique, mais à l'Espagne.

M. Adams soutint que la négociation avec l'Espagne comporterait un doute sur l'indépendance du Mexique.

M. Archer pressa le moteur de retirer sa résolution, ce qui finalement eut lieu.

PROVINCES INFÉRIEURES.

Halifax, 31 déc.—Le gouvernement du Sa Majesté ayant octroyé à la province les revenus du département des postes, un bill a été introduit qui en règle la collection, etc.

Le bill commuant les ceus (quit rents), ayant passé dans la chambre, a été renvoyé à Sa Majesté en conseil. Il pourroit à ce que la somme de £2000 par an soit payée pendant vingt années à commencer du premier janvier prochain.

Le bill pour rendre vacant le siège du maître des archives à la clôture de la présente session a été mardi, renvoyé par le conseil à la chambre, avec un amendement suspendant son opération jusqu'à ce

que le plaisir de Sa Majesté fut connu. Cet amendement fut rejeté par la chambre, qui renvoya de nouveau le même bill au conseil.

DOWNING-STREET, 1er nov.—Il a plu à Sa Majesté d'appeler C. R. Fairbanks, écuyer, à la place de maître des archives pour la province de la Nouvelle Écosse.—(Halifax Journal.)

HAUT-CANADA.

Kingston, (H. C.) 7 janvier.—Le temps, depuis notre dernière feuille, a été d'un froid très-vif, le thermomètre ayant, dimanche matin à 7 heures, baissé jusqu'à 22 au-dessous de zéro. Les voitures chargées traversent maintenant à l'île Wolfe, mais le chenal américain, qui toujours est le dernier à fermer et le premier libre, n'est passable que pour les personnes à pied. La diligence du Cap Vincent, sera néanmoins bientôt en état d'établir des communications régulières entre les deux frontières.

Nous apprenons que la malle entre Brantford et St. Thomas a été en deux fois volée de 3 à 400 louis. La banque agricole de Toronto est celle qui souffre de ces vols.

Le maire et les magistrats de Toronto se sont occupés d'une enquête judiciaire concernant les causes et les circonstances de la mort de Patrick Burns, qui a été tué pendant une émeute de la dernière élection. De cette investigation a résulté l'arrestation de M. Higgins, le grand-contable, sous l'accusation de meurtre.—(Herald.)

M. Allan Roy MacDonnell, maître de poste à St-Raphaël a été écroué à la prison de cette ville, sous suspicion d'avoir volé à la malle en septembre dernier une somme d'argent se montant à £195, remise faite de Toronto à M. Tredwell de l'Ottawa. Cinq billets de 50 P. furent trouvés en sa possession.

Cornwall, (H.-C.) 9 janvier.—Nous apprenons d'une source privée que Son Excellence sir John Colborne n'a pas voulu accéder à la pétition faite par les contracteurs de canaux, de faire stationner des militaires ici pendant que les ouvrages continuent. Son Excellence pense que les travaux peuvent être continués sans qu'il soit besoin de l'intervention du militaire; mais elle donne à entendre que dans le cas où les magistrats considéreraient que les moyens à leur disposition pour réprimer tous actes turbulents, seraient insuffisants, qu'alors l'on pourait choisir trois ou quatre compagnies de miliciens et leur faire venir des armes de Kingston. Nous espérons que les magistrats acceptent cette offre libérale de sir John.—(Observer.)

EAS-CANADA.

Montréal, (samedi) 10 janvier.—Les actionnaires du chemin à lisses de Champlain et du St. Laurent, ont tenu leur seconde assemblée générale hier, à la cour, et nos lecteurs apprendront avec autant de plaisir que nous avons de satisfaction à leur communiquer le fait suivant, savoir, qu'ils ont donné ordre au comité de procéder ultérieurement à l'ouvrage. Une réunion du comité, l'on a nommé différents sous-comités auxquels l'on a délégué certaines fonctions liées à l'exécution de cette œuvre.

Extrait d'un correspondant de Londres du Daily Advertiser, publié dans le Indicator de Vendredi dernier, et daté du 29 nov.:

L'on s'attendait à ce que Sir Hussey Vivian serait envoyé en Canada. Comme de droit, tous les précédents sont suspendus. Je désire ardemment que les Canadiens se montrent fermes. Spring Rice les a trompés, ainsi que nous, qu'ils lui fassent donc éprouver, s'il revient en place, la plus grande des difficultés. «N'accordez point de subsides, et harassez la mère-patrie, c'est là toute votre politique. Les avances que vous lui avez faites sont telles qu'un honnête homme les auraient saisies avec empressement. Il a fait voir qu'il n'était qu'un de ces personnages à faible esprit qui ne peuvent comprendre les circonstances où ils se trouvent placés et qui décedent leur impatience et leur incapacité jusque dans les moindres actes. Ses nominations ont été excités autant de dégoût chez les amis des Canadiens ici, que les Canadiens eux-mêmes en ont éprouvé. Une leçon qu'on lui ferait à présent se lirait mieux que lorsqu'il était en charge.»

Les membres de la Convention du district de Montréal sont priés de se réunir lundi, 19 janvier, à 11 heures A. M. L'on saura chez MM. Fabre, Perault & cie. quel est le lieu fixé pour la réunion.

M. J. VALOIS, A. GIROD. Montréal, 9 janvier 1835. Quel est ce M. Valois? Quel est ce M. Girod? Pourquoi ne pas annoncer publiquement le lieu fixé pour la réunion? Ont-ils peur «des boys»? Que sont devenus et Léon Gosselin et Henry S. Chapman?—(Herald.)

QUEBEC:

MARDI, 13 JANVIER, 1835.

Les journaux de New-York de samedi soir annoncent l'arrivée de sir Robert Peel à Londres le 9 décembre, une feuille de Paris en date du 11 décembre ayant été apportée par le capitaine du paquebot du Havre. Cette feuille ne contient rien d'intéressant d'ailleurs.

Nous donnons un résumé des dernières nouvelles d'après un des journaux de New-York:

New-York, 3 janvier.—La Sibie de Grasse qui a apporté des nouvelles si récentes de France, insérées dans notre feuille d'hier, a aussi apporté un journal détaché d'une date plus récente que ceux que renfermait notre liasse. C'est un journal du Havre du 11 décembre au soir, contenant des nouvelles de Paris du 10, du 9 de Londres, et du 6 de Bayonne.

Sir Robert Peel arriva à Londres dans l'après-midi du 9. La place de président du cabinet est en suspend entre lui et le duc de Wellington.

M. Charles Dupin ayant reçu 510 voix sur 864 a été de nouveau réélu pour la chambre des députés par la dixième arrondissement de Paris.

A un dîner patriotique donné à lord Palmerston, Sa Seigneurie a déclaré que suivant lui, le nouveau ministère n'avait aucune chance de se maintenir.

L'on écrit de Bayonne, sous date du 6, que le premier et deuxième jour de ce mois, Zumalacarrégu avait attaqué la garnison de Caparosa, et les casernes de Falces et Peralta qui étaient défendues par la milice. Les casernes furent emportées d'assaut, après une résistance de 24 heures. Plus de 300 miliciens et 200 soldats furent tués, et les maisons pillées.

Les Carlistes qui assiégeaient Elizondo se sont retirés, après avoir essayé une sortie de la part de la garnison.

Les journaux d'Halifax et du Nouveau-Brunswick du 1er du courant, sont arrivés hier. Ils sont sans nouvelle du paquebot de décembre. Le Jean Hastie, arrivé en 19 jours de la Clyde, n'avait aucune nouvelle postérieure au 1er décembre, ayant été retenu à Rothsary-Bay jusqu'au 11 du mois. L'on n'avait point appris le 3 décembre que le paquebot de Falmouth eût fait voile.

Du Haut-Canada nous apprenons le départ d'un grand nombre de membres pour Toronto, le 9 de ce mois, où le parlement doit se réunir le 15. Les seuls candidats pour la présidence seront probablement MM. McLean et Bidwell, et la décision comportera un essai passablement plausible des forces, non pas du parti radical et annihilateur du conseil, mais du parti de la réforme et de l'administration.

Il y a dans l'administration d'un grand empire des délais inévitables. Elle doit avoir un centre commun d'autorité, sans lequel elle tombe en pièces. Les délais qui proviennent de cette source, ou de la libre constitution de l'état ne peuvent jamais former un juste sujet de plaintes. Il est vrai que le manque d'instructions de la part du gouverneur, occasionné par la chute du dernier ministère est cause que la convocation du parlement est remise au 21 février. Mais qui a rendu ces instructions nécessaires? Rien autre chose que l'adresse de la dernière chambre d'assemblée. Qui empêchait la chambre d'assemblée, ayant devant elle en 1832 les dépêches du secrétaire-d'état de Sa Majesté, accordant à tout ce qu'elle avait demandé—qui empêchait, disons-nous, la chambre d'assemblée de procéder graduellement comme elle l'a fait depuis 1828 jusqu'à 1832, aux griefs et aux abus, et d'améliorer les lois du pays? Était-ce le conseil législatif ou le gouverneur qui ont passé presque tous les projets de loi qui leur ont été soumis? Aurait-ils pu refuser, malgré les intentions connues du gouvernement anglais, de contribuer au bien-être du pays? Si la chambre d'assemblée eût adopté la marche dont nous parlons, elle nous aurait épargné le 21 mai, écueil de toutes les mesures utiles au pays; nous n'aurions pas eu les 92 résolutions; elle aurait évité le développement des préjugés et des antipathies nationales, les scènes des dernières élections; la province ne se trouverait pas dans une situation aussi défavorable, et le délai dans la convocation dont on veut faire un nouveau grief, n'aurait pas été occasionné.

CONVENTION DE MONTREAL.—La circulaire expédiée à M. Moore, l'un des représentants du comté de Sherbrooke, est une preuve très-plausible que cette convention a lieu en vertu des 92 résolutions, quoique ses procédés aient été dernièrement tenus secrets. Elle paraît n'être composée que des membres élus pour les districts de Montréal et des Trois-Rivières. Les membres du district de Québec ont bien reçu invitation de s'y adjoindre, mais il paraît que ceux des membres de ce district qui ont été consultés là-dessus, ont jugé plus convenable de former une convention séparée correspondant avec celle de Montréal. On a certainement convoqué une assemblée à Québec, mais d'après les apparences, le peu de personnes qui la composaient n'a pas permis de procéder à la dépeche des affaires. Le public ne peut rien connaître des procédés de la convention de Montréal, et quoique ceux qui la composent, y aient assistés en leurs qualités de députés élus pour la chambre d'assemblée, aucun d'eux n'a encore daigné informer leurs commettants de leurs actes. Les journaux du parti ont cependant avoué qu'ils avaient procédé sur les affaires de la province par une représentation sur l'état des affaires publiques contenant de nouveaux griefs, qui doit être envoyée en Angleterre, et de plus que M. Morin a colporté cette représentation par les campagnes de ce district pour y obtenir la signature des membres. Ainsi, les représentants du peuple, sans aucune enquête, sans discussion, en secret et en violation de la responsabilité qu'ils doivent à leurs commettants, sans laquelle un représentant sage et probe ne peut ni ne doit agir, ont constaté et décidé sur de prétendus griefs. De deux choses l'une, ou cette représentation fera impression sur ceux auxquels elle est adressée ou elle n'en fera pas. Dans la première de ces alternatives les intérêts des électeurs se trouveront être compromis par leurs représentants agissant sans aucune autorité (car ils n'en possèdent aucune tant qu'ils ne sont point réunis en parlement); dans le second cas, ils avilissent inutilement leur caractère. Mais dans tous les cas, l'on voit dans les serviteurs du peuple une forte tendance à s'en rendre les maîtres, en agissant sans la coopération de leur autorité et sans aucune responsabilité. Dans tous les pays où les électeurs ont montré qu'ils avaient la conscience de leur dignité, les représentants ne se hasarderaient jamais à leur faire une injure aussi grossière et aussi manifeste ou s'ils le faisaient ce serait pour la première et dernière fois.

Certains membres élus dernièrement ont agi en vertu d'une autorité usurpée par la dernière chambre d'assemblée, en convoquant une convention et procédant aux affaires de la province. Mais se sont-ils astreints à obéir aux 89 et 91 résolutions seulement? N'auraient-ils point porté les yeux sur la 85e résolution et se seraient-ils imaginés que le temps est arrivé de chercher «un remède ailleurs.»

La cour d'appel qui devait commencer samedi dernier, n'a pu siéger faute de quorum; l'honorable juge Reid n'étant point descendu de Montréal, et l'honorable juge-en-chef Sewell se trouvant malade.

Vol.—Dimanche matin les magasins de MM. A. Laurie & cie., rue St-Jean, ont été enfoncés, et une quantité d'effets parmi lesquels se trouvent un grand nombre de couvertes ont été enlevés. La perte se monte à environ 40l.

Le 8 janvier, M. Germain dit Desgagnés, maître d'école de l'île aux Coudres, et sa femme ont traversé sur un pont de glace aux Eboulements, chose qui n'est jamais arrivée depuis l'établissement du Canada.—Comme nous le verrons.

[Nous apprenons que le fait ci-haut est bien constant, et qu'un autre fait également sans exemple dans la mémoire des plus anciens habitants, fut observé à Saint-Joachim, où les glaces sur le chenal entre cette paroisse et l'île aux Reaux sont restés fixes pendant un temps assez considérable. Le pont sur le fleuve Saint-Laurent au Carouge, n'est pas solide; il s'y trouvent plusieurs ouvertures jusqu'à une demi-lieue de sa partie inférieure, qui précéderont tout passage sûr pour les voitures, jusqu'à l'arrivée de froids considérables.]

Extraits des lettres de M. BLISS, agent commercial à Londres:—

King's Bench Walk Temple, Londres, 29 novembre 1834.

Monsieur,—Ayant eu une nouvelle communication du département colonial, touchant le don proposé des ouvrages publiés par la commission des archives, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il est dans le plan formé par le gouvernement de Sa Majesté, d'en donner deux copies à la province du Bas-Canada, dont l'une sera déposée à Québec et l'autre à Montréal.

Downing-street, 26 novembre 1834

Monsieur,—Je suis chargé par le secrétaire-d'état d'accuser la réception de votre lettre du 25 courant,

au sujet du don proposé des ouvrages des commissaires des archives aux colonies de l'Amérique du Nord; et en référence aux remarques qu'elle contient touchant Montréal, le secrétaire-d'état m'enjoint de vous informer qu'il est dans le plan formé par le gouvernement de Sa Majesté à ce sujet d'en présenter une copie à cette ville florissante, en addition à celle qui sera donnée à la cité de Québec. Cinq copies de ces ouvrages seront réparties comme suit: deux pour le Bas-Canada, une pour le Haut-Canada, une pour le Nouveau-Brunswick, et une pour la Nouvelle-Écosse.

Je suis, Monsieur, etc. (Signé) R. W. Hav. Henry Bliss, écuyer, King's Bench Walk, Temple.

Pour la Gazette de Québec.

A M. l'Ed. du Canadien.—Je m'attendais bien que mon écrit vous rendrait malade, car c'était un écrit. Après une abondante expectation qui a nécessairement dû vous donner mal au cœur et vous affaiblir, vous deviez vous trouver mal à votre aise et me faire, comme dit C. M. une réponse douce-reuse. Vous ne devez cependant pas vous étonner de la situation où vous êtes; elle est l'effet nécessaire du remède. Ne craignez rien. Médecin expérimenté, je connais parfaitement bien votre tempérament et vos humeurs; votre vie est en sareté. Vous me trouvez un peu cruel et même sans charité; mais je ne m'en fâche pas. Ces plaintes sont naturelles aux malades. Tous en disent autant aux médecins qui font, pour éviter la gangrène, des applications douloureuses, ou font, par des émissions, extirper des estomacs surchargés de vieilles mauvaises humeurs. Compatissez autant qu'il convient à votre état présent; je vous ai laissé reposer quel que temps et ne vous donnerai aujourd'hui que quelques pilules, me réservant, en temps convenable, de vous donner un second émetique pour achever de nettoyer l'intérieur.

1. La tâche du journaliste est, dites-vous, bien désagréable parfois. Oui, surtout quand il se bat avec des anonymes dont il ne connaît ni la force, ni le nom. Aussi, semblable au chevalier de la triste figure, il prend quelquefois un moulin-à-vent pour un guerrier armé de pied-en-cap et subit, comme l'infortuné Dom Quichotte, les conséquences d'un combat de ce genre. Je vous prie, ne vous affligez pas de cette comparaison. Elle renferme de grandes consolations. Dom Quichotte, dans ce fameux combat, apprit à distinguer un homme d'un moulin-à-vent et à être plus prudent. Il regut à la vérité certaines contusions un peu cuisantes, mais, comme d'autres, il apprit à vivre à ses dépens.

2. Vous ignorez si vous devez, en moi, débâbler un ami, un frère, ou démasquer un ennemi.... Ce doute m'est injurieux, et n'est pas excusable chez vous. Je parle si parfaitement votre langage, que vous ne pouvez raisonnablement douter que je ne sois votre intime. Je puis être un ami un peu trop franc et trop ouvert; mais, en cela même, je prétends vous donner une marque authentique du désir que j'ai de vous rendre service, en vous aidant à faire connaître et apprécier votre salutaire doctrine. Si vous payiez vos amis de retour, vous m'excuseriez certainement fait d'obligements remerciements, du moins pour ma bonne volonté, au lieu de m'accuser de torturer et forcer le sens de vos écrits. Ne me faites plus à l'avenir de semblables reproches, parce que j'écrirai contre vous.

3. Dans la réponse que vous faites à l'obligant C. M. vous lui dites qu'il s'agit entre nous deux de savoir: non si le clergé a le droit, mais s'il lui convient de se mêler activement de politique. Pardonnez-moi; je le dis avec peine, vous m'éprenez. Je suis parfaitement de votre opinion, puisque je n'ai fait que mettre dans tout leur jour les excellentes raisons que vous donnez pour prouver au clergé qu'il devait, par son silence, vous laisser la liberté de conduire ses affaires comme bon lui semblerait; ainsi ne nous séparons pas, nous n'en défendons que mieux notre cause. A propos, je me rappelle que vous avez dit bien des fois que le «clergé devait faire cause commune avec le peuple.» Comme cette sentence n'a pas encore été «tirée au clair, je dois dire pour la mettre d'accord avec vos principes que cela s'entendait toujours: pourvu que le clergé ne prit pas de part à la politique, autrement ce serait une contradiction avec le «sermon» au clergé; chose inutile chez vous. Mais malheureusement cette dernière leçon n'a pas été plus suivie que les autres, tant le clergé est aveugle! Vous, en «véritable ami,» vous avez gémis de cet aveuglement, rassuré, j'en suis convaincu, sur le bon sens de cette dernière sentence qui veut dire que la queue du serpent doit conduire la tête; un fils, son père; un inférieur, son supérieur; une brebis son pas; et qui est conforme à cet axiome de la logique: minor pars trahit ad se majorem. Or, verra probablement, contre les règles du bon sens, retourner ainsi votre sentence: «le peuple doit faire cause commune avec le clergé.» Alors la tête du serpent aurait conduit la queue; un père, son fils; un supérieur, son inférieur; un pasteur, sa brebis; et «réformant» la logique, on aura dit: major pars trahit ad se minorem. Or il n'est besoin de faire observer que s'aurait été contre toutes les idées reçues.

4. Vous me faites un reproche de relever, au bout de six mois, un écrit resté sans réclamation dans les tems. C. M. vous a remis en mémoire qu'il avait reçu, «dans le tems,» une réponse assez passable et que vous voyez, par le commencement de mon écrit, que je n'ai pas mis «six mois à méditer et à observer.» Malgré cela, je veux bien, pour être d'accord avec vous, admettre les «six» mois de méditation et d'observation. Que s'en suivrait-il?—Que vous êtes un homme dont les raisons sont très-craissantes et que, pour parler votre «vrai langage,» il faut longtemps méditer vos écrits. Ce qui est un grand éloge pour vous, M. l'éditeur du Canadien, sans prétendre blesser votre modestie.

5. Je ne ferai, pour le moment, aucune observation sur quelques autres passages de votre réponse, qui auraient besoin d'être mis dans un plus grand jour. Je les réserve pour l'émetique que j'aurai l'honneur de vous donner dans quelque tems d'ici. Je passe aux deux demandes que vous faites à Dieu en faveur du clergé. La première est «de le délivrer des amis de l'Espèce de Derville.» Ceci est une «inattention.» M. Et. Parent, moi qui vous connais parfaitement, je puis assurer que vous avez voulu dire de «nous» délivrer des amis de l'Espèce de Derville; car ils «nous» connaissent trop bien, «nous» font parler trop franchement, «nous» vont tout dire, dévoilent «nos» ruses, et faisant voir aux Canadiens où «nous» voulons les mener, «nous» ferons manquer «notre» but cheri; la «révolution avec toutes ses horreurs.»

6. Quand à ce que le clergé peut penser de votre «sermon» du mois de mai (meus distent de vœux fatales), je ne me permettrai pas de dire ce qu'il peut en penser. Son silence en dit assez....mais voici un morceau tout à fait admirable. Vous vous surpassez, M. Et. Parent; je ne puis presque plus

vous suivre. Ecoutez, MM. du clergé Canadien...

...Si vous vous aperceviez que quelqu'un de ces hommes menteurs, effrontés et parjures prêchait à vos oreilles l'insubordination ou la révolte contre leur roi ou leur gouvernement; n'allez pas leur dire que leur serment de fidélité leur impose un devoir sacré et conscientieux d'être soumis; car «c'est de la politique» et M. Parent «l'écho. l'organe de l'opinion publique» vous dit que vous «mêler de politique» est «une conduite extravagante» et que, par une conséquence passablement claire, ceux d'entre vous qui ont l'audace de dire leur opinion contre les 92, sont des «extravagants.» Pardonnez-moi, MM. d'écrire cette «extravagante» de votre tendre «ami» qui, pour votre consolation demandée à Dieu, comme seconde faveur, que vous ne soyez jamais plus mal traités qu'il ne vous traite lui-même. Car quel sort vous attend, vous qui avez eu «l'extravagance» de parler un autre langage que celui de M. l'Ed. du «Canadien!» Ecoutez; le voici: «la corde avant le veau;» tout est réglé d'avance. Pour la «grande régénération politique qui approche,» vous êtes déçus de votre «position sociale,» vous ne servirez plus votre patrie, si toute fois vous en avez une comme les autres Canadiens; bien plus, vous serez le «deshonneur de la religion et du pays.» Eh! pourquoi donc?... Néanmoins vous ne serez pas alors même tout à fait sans ressource. Votre ami priera, «criera de toutes ses forces» qu'on vous pardonne votre «ignorance,» ce n'est pas assez, votre «extravagance;» dimittit illis, dira-t-il, non enim sciunt quid faciunt. Non enim sciunt quid faciunt en se mêlant de dire que M. l'Ed. du Canadien n'a pas raison dans tout ce qu'il dit ou approuve! Quelle supposition! Quel forfait! Quelle extravagance!... Vous mériteriez bien qu'on vous «sermonne.»

7. Venons à la justification relative à la publication des «trois articles» amenés en preuve de l'amitié de M. Et. Parent pour son clergé et la religion. Notre éditeur demanda d'abord humblement pardon pour ses «inattentions.» Je lui pardonne si l'amendement a lieu et quant aux fautes qui ne seront pas de nature de celles qu'il a commises: car peut-on raisonnablement dire que c'était «inattention» quand il a publié «Paroles d'un croyant?» Non; il y a bien un morceau en faveur des «opinions du tems,» (lesquelles par la condamnation des «paroles etc,» deviennent un peu suspectes), un flambau pour embraser l'univers, un écrit où toutes les autorités sont dévouées à l'anathème. Si cet écrit eût été contre ses idées, eût dû retarder les «progrès du siècle vers la réforme,» empêcher les «choses d'aller vite en Canada;» M. Parent ne l'aurait jamais publié, ou du moins il l'aurait accompagné d'un fort bon correctif. Je le connais assez pour assurer qu'alors ses «inattentions» n'auraient pas eu lieu.

8. Mais, pour le coup, voici une justification des plus spirituelles. «M. Lermier n'est pas catholique,» dit M. Parent, et par conséquent il peut enseigner impunément «l'athéisme, le «désisme, le «fanatisme, le «matérialisme,» etc. Voilà une vérité incontestable. Comme on a des lumières «extraordinaires» quand on est éditeur «du Canadien!» Mais voici une petite difficulté. M. Parent est «honnête journaliste» et, par malheur dans le cas présent, il est même «catholique,» et, de fait, il a imprimé sur son papier ce morceau avec toutes les horreurs qu'il renferme. Ja l'avoue, ceci est un peu embarrassant: car, pour une justification complète selon ses principes, il lui faudrait dire: moi aussi je ne suis pas «catholique.» M. Parent ne désolons nous pas jusqu'à ce point, et ne s'abaisse point à ces faibles moyens de justification, bons, tout au plus, pour ceux qui n'ont point fait de logique. Mais par un de ces tours de force logique qui abattent tout, il répond: nous n'avons pas prétendu lancer dans le public cet écrit avec tout son venin, mais seulement faire connaître les «faits principaux d'une polémique qui ébranlait toute l'Europe,» et en ceci nous ne sommes pas plus répréhensibles que celui qui mettrait entre les mains des autres d'horribles vipères, sous prétexte de les leur faire examiner et connaître. Aussi, persuadé de la bonté de ces raisons, M. Parent ne demande aucune grâce pour cette publication. Il avoue même franchement (franchise qui m'adlige un peu comme ami) «qu'il a eu la précaution d'en retrancher des passages trop offensants.» Pour ceux qui, d'après sa grande science théologique, ne le jugeaient pas «trop offensants,» il les jette contre toutes les religions de son pays, au milieu de ses religieux compatriotes, en disant: jetons toujours, cela ne tuera «peut-être pas.» A ces coups on reconnaît l'homme «ami» qui a une si haute considération pour ses institutions religieuses et qui «désire tant leur conservation.» Enfin, pour achever de justifier M. Parent, il est bon d'observer que, pour donner un exemple de soumission aux décisions de l'Église, le public «Lermier» dont l'écrit, en très-grande partie, est destiné à justifier les «paroles, etc,» et à canoniser leur auteur longtemps après avoir publié la condamnation des «paroles etc,» ce qui prouve qu'en principes catholiques, on peut chercher à justifier un écrit dément condamné. Il faut avouer qu'un «Gros Jean ordinaire» en sait plus que M. Parent en fait de religion. Quant à l'approbation que des «prêtres éminents» en sagesse et en doctrine ont donnée à M. Parent sur cette publication, on me permettra d'en douter. Si l'on veut dire qu'ils ont donné «sciement» une telle approbation, je me ferais fort de prouver la vérité des imputations que je fais à cet égard, si l'on n'était pas satisfait de «Un Chrétien,» de «l'Ami du Peuple.»

9. «Cet article (chasse aux curés),» dit enfin M. Parent, «parlé en termes improprement de cette atroce pratique.» C'est ainsi que s'y prenait Voltaire, cet homme habile dans la science du mal. «C'est faux,» disait-il: «n'importe, accusez toujours. On se justifiera, la plaie se fermera, mais la cicatrice demeure.» Cette atroce pratique est blâmée, dit M. Parent; n'importe, rapportons toujours, je me justifierai; mais l'impression, l'heureuse découverte, demeureront pour servir dans la «grande régénération qui approche.» Car alors les prêtres qui ont osé prendre un parti opposé à celui de M. Et. Parent, devant perdre leur position sociale et déshonorer leur religion et leur pays; on saura comment s'y prendre pour ôter cette tache nationale. Voilà comme «un véritable ami avertit du danger.» De là, pour donner indirectement une dernière leçon à son clergé, il me fait remarquer l'inconvénient pour des prêtres de se mêler «trop» activement de politique. Voyez comme il a bonne opinion de son clergé! Il le croit si incapable de bien juger des choses, ou de se tenir dans de justes bornes, que, dès qu'il parlera ou agira en politique, ce sera toujours du «trop» ou de «l'extravagance.» Le clergé aura la complaisance, à la fin de son année de soumission, de donner «un beau louis» à «M. l'éditeur du Canadien,» comme la juste reconnaissance pour d'aussi jolis compliments.

10. Je n'exige pas de réponse à cette réplique. Ne vous épaisez pas, M. l'éditeur, ménagez vos rai-

